



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des personnels enseignants  
Division de l'organisation scolaire  
DOS 2

# Mouvement spécifique académique (SPEA)

## Fiche descriptive de poste

**Classification - libellé : Formation particulière**

• **Etablissement – N° : Lycée V. Grignard Cherbourg – RNE : 0501828R**

• **Date d'effet : 1<sup>er</sup> septembre 2024**

• **Discipline de poste (selon nomenclature EPP) : Histoire Géographie L1000**

• **Profil du poste : nature de l'enseignement spécialisé**

Enseignement en section internationale britannique (seconde)/BFI (classe de première en 2024-2025, classe de terminale en 2025-2026)

Enseignant HG titulaire de la certification DNL HG anglais et faisant preuve d'un très bon niveau de langue avec de préférence une expérience dans la conduite de projets interdisciplinaires, de pédagogie de projets pour créer une dynamique d'intégration des élèves de la SI au sein de l'établissement et en inter degrés et une dynamique pédagogique des enseignants de la SI entre eux.

• **Compétences requises**

- **principes d'enseignement spécifiques** : DNL HG Anglais.

- **aptitudes requises au plan pédagogique** : susciter les apprentissages oraux et écrits de l'anglais britannique, le développement de connaissances culturelles concernant le pays partenaire, en histoire géographie lycée. Mettre en œuvre des situations d'apprentissage dans lesquelles l'anglais sert de vecteur à l'enseignement/apprentissage de l'histoire géographie.

- **maîtrise professionnelle ou méthodes**. Connaissance des programmes (et examens) spécifiques et de leur mise en œuvre didactique et pédagogique : enseigner l'HG en anglais britannique.  
Enseignement selon les méthodes pédagogiques propres au pays partenaire de la section.  
Développer des partenariats internationaux.

• **Diplômes (les personnels peuvent faire acte de candidature sous réserve d'être titulaire) :**

DNL anglais, niveau correspondant à C2 du cadre européen commun de référence pour les langues

• **Expérience professionnelle** : (candidature soumise à une condition d'ancienneté d'exercice)

Expérience internationale avérée et connaissance de la culture de l'Etat partenaire

• **Observations complémentaires**